



BPJEPS Activités Equestres 2023-2024

CREPS
Centre-Val de Loire

DEVENEZ MONITEUR D'EQUITATION

PRESENTATION DE LA FORMATION

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité « Educateur Sportif »

Mention « Activités Equestres »

Option A « Initiation poney / cheval

Option B « Approfondissement technique »

Textes de référence :

- Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »
- Arrêté du 06 mars 2018 modifiant l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

 **Le métier : Moniteur ou enseignant d'équitation**

Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Le(la) moniteur(trice) d'activités équestres :

- conduit un projet, des progressions, des séances :
 - d'animation équestre,
 - d'initiation poney, cheval ou d'approfondissement dans les activités équestres,
 - de découverte du rapport homme/cheval,
 - de sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté.
- participe :
 - au travail, à l'entretien et au bien-être des équidés utilisés,
 - à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations,
 - à l'organisation et à la gestion des activités,
 - à l'accueil des publics et à l'animation de la structure, à la promotion des activités.



Secteur d'activité ou type d'emploi accessibles par le détenteur de ce diplôme

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » est un pré-requis à l'accès à l'emploi de catégorie 2 « enseignant animateur » dans la convention collective du personnel des centres équestres.
Les emplois sont exercés à titre permanent, occasionnel ou saisonnier.

Le moniteur exerce ses fonctions au sein de toutes entreprises et structures publiques ou privées. Il peut ainsi relever de tous les types de statuts : salarié du secteur public ou privé, travailleur indépendant ou responsable d'entreprise.

Conditions d'accès à la formation

- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « activités équestres » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation,
 - Etre titulaire d'une attestation relative au secourisme : PSC1, ou A.F.P.S. ou PSE de niveau 1 ou 2 ou AFGSU de niveau 1 ou 2 ou SST,
 - Présenter une attestation de recensement **et** un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (PAPD) pour les candidats de nationalité française âgés de moins de 25 ans,
 - Présenter l'attestation de réussite aux exigences techniques préalables à l'entrée en formation ou certificat ou diplôme admis en équivalence (Cf. annexe),
 - Satisfaire aux épreuves de sélection du centre de formation (Cf. annexe)
- Inscriptions en ligne sur le site internet du CREPS (<http://www.creps-cvl.fr>). **Aucune inscription en format papier.**

Tests d'exigences préalables à l'entrée en formation : TEP

Référence :

- Annexe IV des annexes de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » modifiées par arrêté du 29 janvier 2018 et 06 mars 2018

Dates : jeudi 06 juillet 2023 / éventuellement fin août 2023

Lieu : Centre équestre de la Bidauderie (Vierzon)

Test A : maîtrise en extérieur et en terrain varié

Le(la) candidat(e) doit effectuer un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau ci-dessous
Pour valider le test, le candidat doit avoir un « nombre de critères acquis » égal à 5.

N°	Exercices	Critères de réussite*
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m	Aisance du cavalier et contrôle du cheval
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant	Equilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum	Equilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m	Contrôle de l'allure
5	Descendre et remonter à cheval	Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir
Nombre de critères acquis / 5		

Test B : test technique

Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A. Ce test B est composé de 3 tests techniques :

- Test technique B1 : travail sur le plat
- Test technique B2 : saut d'obstacles
- Test technique B3 : travail à pied

Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères.

Modalités de dispenses des TEP :

L'annexe VI de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » modifiées par arrêté du 29 janvier 2018 et 06 mars 2018 permet de lister les qualifications permettant au (à la) candidat(e) d'être dispensé(e) du(es) test(s) préalables à l'entrée en formation.

Vous pouvez consulter le détail des 2 tests d'exigences préalables à l'entrée en formation ainsi que les modalités de dispenses à ceux-ci sur le site internet du ministère des sports en suivant le lien ci-après :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/annexes_consolidees_modif_bpjeps_mention_activites_equestres_180306.pdf

Attention

En cas de non-réussite à ces épreuves, le candidat ne pourra pas se présenter aux tests de sélection.

Epreuves de sélection :

Dates : fin août 2023

Lieu : Centre équestre de la Bidauderie (Vierzon)

3. Nature des épreuves :

TESTS	REALISATION
Epreuve écrite Epreuve n° 1 Coefficient 1	Une épreuve qui consiste à répondre à 80 questions à choix multiples (QCM) vérifiant les connaissances générales et scientifiques (physiologie, anatomie, psychologie...) du candidat. <i>Durée : 45 minutes /Noté sur 20 : 0.25 point par bonne réponse, 0 point mauvaise réponse</i>
Entretien Epreuve n°2 Coefficient 1	L'épreuve d'entretien consiste à évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer sur son parcours professionnel et/ou bénévole, sportifs, ainsi que sur toute expérience liée à l'encadrement, l'animation d'un groupe ainsi que sur le futur projet professionnel du candidat. Cette épreuve doit permettre également de percevoir le degré de motivation du candidat. <i>Durée : 20 minutes maximum Noté sur 20</i>

3. Modalités de sélection :

La note finale obtenue est la moyenne des deux épreuves. La sélection se fait par ordre de classement. Les résultats seront communiqués dans l'après-midi à l'issue des épreuves de sélection.

Aucune dispense pour les tests de sélection.

Positionnement :

Dates : fin août 2023

Lieu : Centre équestre de la Bidauderie (Vierzon) et CREPS Centre Val de Loire

A l'issue des tests d'entrée en formation, un positionnement déterminera le « parcours individuel de formation » (PIF), parcours personnalisé avec allègements, renforcements, dispenses ou équivalences éventuelles de certaines unités capitalisables (UC). Ce temps de travail va permettre tout d'abord à l'équipe pédagogique de vérifier les compétences des stagiaires quant aux attentes et aux compétences visées par le diplôme, et de faire un premier diagnostic par rapport au niveau des savoirs déjà acquis. La formation (organisation, programme, attentes), les installations du CREPS, les démarches administratives seront présentées. Le parcours individuel de formation est négocié entre le CREPS et le stagiaire. Le stagiaire peut être allégé d'une ou plusieurs unités de compétences (U.C.) du diplôme, mais il doit se présenter aux épreuves de certification des U.C. correspondantes.

Organisation de la formation :

Coordonnateur de la formation : RICHARD Nicolas

Tél. : 02.48.48.06.16 / **Courriel** : nicolas.richard@creps-cvl.fr

Effectif minimal	8
Effectif maximal	10 en parcours complet + 2 en parcours incomplet
Ouverture des inscriptions	Courant février 2023 (sur le site internet du CREPS)
TEP	Jeudi 06 juillet 2023 Fin août 2023
Sélections	Fin août 2023
Positionnement	Fin août 2023
Dates de début de la formation en centre	Lundi 04 septembre 2023
Dates de début de la formation en entreprise	Lundi 04 septembre 2023
Dates de fin la formation en centre (incluant les dernières certifications)	Vendredi 28 juin 2024
Dates de la fin de la formation en entreprise	Vendredi 28 juin 2024
EPMSP (le cas échéant)	Mercredi 27 septembre 2023
Nombre de semaines	29 semaines (sous réserve de modification)
Nombre d'heures en centre/ stagiaires	602h pour un parcours complet (sous réserve d'habilitation)
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaires	918h pour un parcours complet
Coût horaire de la formation	14 €/h
Coût pédagogique par stagiaire	8428 €

Présentation des objectifs pédagogiques :

La formation BPJEPS « Activités Equestres » est organisée selon 4 Unités Capitalisables, et repose sur un fonctionnement d'alternance. Le diplôme est obtenu après validation des certifications des 4 unités de compétences. Le tableau ci-après présente les UC ainsi que les objectifs intermédiaires (OI)

UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté OI 1-3 Contribuer au fonctionnement de la structure	UC transversales à tous les BPJEPS
UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure OI 2-1 Concevoir un projet d'animation OI 2-2 Conduire un projet d'animation OI 2-3 Evaluer un projet d'animation	
UC 3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3-3 Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage	UC spécifiques au BPJEPS AE
OPTION A : Initiation Poney, cheval UC 4A Mobiliser les techniques de la mention « Activités Equestres » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Initiation poney, cheval » OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4-3 Garantir les conditions de pratique en sécurité dans l'option	
OPTION B : Approfondissement technique UC 4B Mobiliser les techniques de la mention « Activités Equestres » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « Approfondissement technique » OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4-3 Garantir les conditions de pratique en sécurité dans l'option	

3. Démarche pédagogique de l'alternance :

L'alternance est avant tout un dispositif d'apprentissage dans lequel l'apprenant construit progressivement son projet professionnel, à partir d'expériences acquises en centre de formation et en entreprise.

Il est demandé d'avoir **une structure d'accueil avant le début de la formation** pour la situation d'alternance. C'est au stagiaire de la trouver.

3. Horaires type des cours en Centre : Semaine de 17h30

La semaine commence généralement le lundi matin à 09h00 pour se terminer le mercredi à 17h00 (fin le vendredi à 17h00 pour une semaine de 35h) (peut varier en fonction des semaines).

Coût de la formation :

- Frais de dossier : **40 €**
- Frais d'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP) : **30 €**
- Frais pédagogiques : **8428 €** (maximum) – **14 € de l'heure de formation en centre.** (*en fonction du parcours individualisé de formation de chaque stagiaire*)
- Possibilité d'hébergement et de restauration au sein du CREPS.

Attention : Les frais liés à la restauration, l'hébergement et les déplacements du stagiaires ne sont pas compris dans le coût pédagogique de la formation.

- Financement possible de votre formation : -Consulter le site internet du CREPS en suivant le lien ci-après :

<https://www.creps-cvl.fr/formation.financement>

ou renseignements auprès du secrétariat des formations, Mme BOGE Sabine (sabine.boge@creps-cvl.fr)

Financements :

- Auto-Financement
- CPF de Transition
- Contrat de professionnalisation
- Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- Dispositif SESAME
- Mission locale
- Pôle Emploi...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET : <http://www.creps-cvl.fr>

juin-2023			juillet-2023			août-2023			septembre-2023			octobre-2023			novembre-2023			décembre-2023		
jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure
										Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
jeu 1			sam 1			mar 1			ven 1			dim 1			mer 1			ven 1	7h	
ven 2			dim 2			mer 2			sam 2			lun 2			jeu 2			sam 2	3.5h	
sam 3			lun 3			jeu 3			dim 3			mar 3	OF	17.5H	ven 3	7h		dim 3		
dim 4			mar 4			ven 4			lun 4	OF	35h	mer 4			sam 4	7h		lun 4	OF	17.5H
lun 5			mer 5			sam 5			mar 5			jeu 5			dim 5			mar 5		
mar 6			jeu 6	TEP		dim 6			mer 6			ven 6			lun 6	OF	17.5H	mer 6		
mer 7			ven 7	Sélections		lun 7			jeu 7			sam 7			mar 7			jeu 7	7h	
jeu 8			sam 8			mar 8			ven 8			dim 8			mer 8			ven 8	7h	
ven 9			dim 9			mer 9			sam 9			lun 9			jeu 9			sam 9		
sam 10			lun 10			jeu 10			dim 10			mar 10	OF	17.5H	ven 10			dim 10		
dim 11			mar 11			ven 11			lun 11			mer 11			sam 11			lun 11		
lun 12			mer 12			sam 12			mar 12	OF	35h	jeu 12			dim 12			mar 12	OF	17.5H
mar 13			jeu 13			dim 13			mer 13			ven 13			lun 13			mer 13		
mer 14			ven 14			lun 14			jeu 14			sam 14			mar 14	OF	17.5H	jeu 14	7h	
jeu 15			sam 15			mar 15			ven 15			dim 15			mer 15			ven 15		
ven 16			dim 16			mer 16			sam 16			lun 16			jeu 16			sam 16		
sam 17			lun 17			jeu 17			dim 17			mar 17	OF	17.5H	ven 17			dim 17		
dim 18			mar 18			ven 18			lun 18			mer 18			sam 18			lun 18		
lun 19			jeu 19			sam 19			mar 19			jeu 19			dim 19			mar 19		
mar 20			ven 20			dim 20			mer 20	OF	35h	ven 20			lun 20			mer 20		
mer 21			sam 21			lun 21			jeu 21			sam 21			mar 21	OF	17.5H	jeu 21		
jeu 22			dim 22			mar 22			ven 22			dim 22			mer 22			ven 22		
ven 23			lun 23			jeu 23			sam 23	7h		lun 23			jeu 23			sam 23		
sam 24			mar 24			ven 24			dim 24			mar 24			ven 24			dim 24		
dim 25			jeu 25			sam 25			lun 25			mer 25			sam 25			lun 25		
lun 26			ven 26			dim 26			mar 26			jeu 26			dim 26			mar 26		
mar 27			sam 27			lun 27			jeu 27	OF	24.5H	ven 27			lun 27			jeu 27		
mer 28			dim 28			mar 28			ven 28	EPMP		sam 28			mar 28	OF	17.5H	jeu 28		
jeu 29			sam 29			lun 29			dim 29			dim 29			mer 29			ven 29		
ven 30			dim 30			mar 30	POSITIONNEMENT		sam 30			lun 30			jeu 30			sam 30		
			lun 31			jeu 31			mar 31			mar 31						dim 31		

janvier-2024			février-2024			mars-2024			avril-2024			mai-2024			juin-2024		
jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure	jour	centre	structure
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
lun 1			jeu 1			ven 1			lun 1	OF	10.5H	mer 1			sam 1		
mar 2			ven 2			sam 2			mar 2			jeu 2			dim 2		
mer 3			dim 3			dim 3			mer 3			ven 3	7h		lun 3		
jeu 4			lun 4			lun 4			jeu 4			sam 4	3.5h		mar 4	OF	17.5H
ven 5			mar 5			mar 5			ven 5			dim 5			mer 5		
sam 6			mer 6	OF	17.5H	jeu 6			sam 6			lun 6	OF	10.5H	jeu 6		
dim 7			mer 7			jeu 7			dim 7			mar 7			ven 7		
lun 8			jeu 8			ven 8			lun 8	OF	10.5H	mer 8			sam 8		
mar 9	OF	17.5H	ven 9			sam 9			mar 9			jeu 9			dim 9		
mer 10			sam 10			dim 10			mer 10			ven 10			lun 10		
jeu 11			dim 11			lun 11	OF	17.5H	jeu 11			dim 11			mar 11	OF	17.5H
ven 12			mar 12	OF	17.5H	mer 12			ven 12			dim 12			jeu 12		
dim 14			jeu 14			jeu 14			dim 14			mar 14			ven 14		
lun 15			ven 15	7h		ven 15			lun 15			mer 15			sam 15		
mar 16	OF	17.5H	ven 16			sam 16			mar 16	OF	17.5H	jeu 16			dim 16		
jeu 17			sam 17			dim 17			mer 17			ven 17			lun 17		
jeu 18			lun 18			lun 18			jeu 18			sam 18			mar 18		
ven 19			lun 19			mar 19	OF	17.5H	ven 19			dim 19			mer 19		
sam 20			mar 20	OF	17.5H	mer 20			sam 20			lun 20			jeu 20		
dim 21			jeu 21			jeu 21			dim 21			mar 21			ven 21		
lun 22			jeu 22			ven 22			lun 22			mer 22			sam 22		
mar 23	OF	17.5H	ven 23			sam 23			mar 23			jeu 23			dim 23		
mer 24			sam 24			dim 24			mer 24			ven 24			lun 24		
jeu 25			dim 25			lun 25			jeu 25			sam 25			mar 25		
ven 26			lun 26			mar 26			ven 26			dim 26			mer 26		
sam 27			mar 27			mer 27			sam 27			lun 27			jeu 27		
dim 28			mer 28			jeu 28			dim 28			mar 28			ven 28		
lun 29			jeu 29			ven 29			lun 29			mer 29			sam 29		
mar 30						sam 30			mar 30			jeu 30			dim 30		
mer 31						jeu 31			mer 31			ven 31					

Légende	
	Exigences préalables à l'entrée en formation
	Epreuves de sélection
	Positionnement
	Formation en OF (Ceps)
	Evaluations certificatives (épreuves initiales)
	Evaluations certificatives (épreuves rattrapages)
	Remédiation
	FOAD
	Alternance
	Congés scolaires
	Week-end
	Jours fériés
3 semaines à 5 jours	105h
1 semaine à 3,5 jours	24h30
20 semaines à 2 jours 1/2	350h
4 semaines à 1 jour 1/2	42h
Formation Ouverte à Distance (FOAD)	80h30
602 h	